

CONSEIL MUNICIPAL 11 JANVIER 2018

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SERVANT DE COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-huit, le 11 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric SALVI, Maire.

Présent-es: Mmes et MM. Norbert ANGUENOT - Sylvie CATTET - Vincent FIÉTIER - Marie-Claude GAUTHEROT - Annette GIRARDCLOS - Barbara KURTZMANN - Nathalie LANTENOIS - François MOREL - Anouck PRÊTRE - Monique RAMEL - Frédéric SALVI - Jean SANCEY-RICHARD

Excusé-es: Mme et MM. Valérie GÉRENT - Cédric ROBERT - Daniel ROLET

Pouvoirs: M. Daniel ROLET à Mme Barbara KURTZMANN

Mme Sylvie CATTET a été nommée secrétaire de séance.

M. Frédéric SALVI présente ses excuses à Mme Marie-Claude GAUTHEROT car, n'ayant pas son adresse mail, il n'a pas pu lui présenter ses vœux pour la nouvelle année. Il précise qu'il lui transmettra la liste des différentes commissions afin qu'elle puisse choisir quelle commission elle souhaite intégrer.

INFORMATIONS:

Décisions du maire prises en vertu de la délégation du conseil municipal

M. Frédéric SALVI invite les membres du conseil à prendre connaissance des décisions prise par le Maire dans le cadre de sa délégation du conseil.

Demande d'autorisation d'urbanisme

M. Frédéric SALVI informe le Conseil municipal que la mairie a reçu plusieurs demandes :

- Une déclaration préalable
- Un permis d'aménager

DÉLIBERATION:

OBJET: budget principal: décision modificative n° 5

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission Finances, Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

• d'approuver la décision modificative n° 5 du budget principal ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	
023	virement à la section d'investissement	8 244,00		
TOTAL		8 244	0	

Suréquilibre de 203 336 € à 195 092 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	
	virement de la section de			
021	fonctionnement		8 244,00	
1641/16	Emprunts en euros	8 244,00		
TOTAL		8 244	8 244	

M. Frédéric SALVI laisse la parole à M. Vincent FIÉTIER.

M. Vincent FIÉTIER indique que la section d'investissement a besoin d'un capital plus important qu'à l'origine, dû à la renégociation des prêts de la Caisse d'Epargne. La commune a déjà remboursé des mensualités, toutefois cette renégociation a induit une nouvelle situation. Le remboursement du capital a changé de modalité. Cet élément n'a pas été intégré dans le budget initial, voté début avril 2017. Pour que la commune puisse honorer ses dettes, il faut donc établir une décision modificative et que celle-ci soit votée par le conseil municipal.

M. Jean SANCEY-RICHARD demande si la renégociation permet de faire des économies.

M. Vincent FIÉTIER répond que celle-ci a permis d'alléger les mensualités, ce qui laisse un peu de souplesse au budget chaque année. Toutefois, le délai de remboursement étant plus long, le prêt sera finalement un peu plus cher.

Le conseil municipal vote la délibération par 13 voix pour dont 1 pouvoir.

Questions diverses

Transfert eau / assainissement

M. Frédéric SALVI indique qu'une réunion a eu lieu avec le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue). Peu de nouvelles informations ont été apportées. Il rappelle que la commune devra se prononcer en février pour ou contre le maintien de la CAGB dans le SIEHL.

M. Jean SANCEY-RICHARD signale que la CAGB devra acheter l'eau.

M. Vincent FIÉTIER annonce que, normalement, le prix de l'eau devrait augmenter pour la ville de Besançon et baisser pour Nancray dans 10 ans.

Mme Nathalie LANTENOIS demande si la CAGB a tenu compte du coût d'entretien du réseau. Elle indique qu'il y aura beaucoup plus de longueur de réseau à entretenir pour moins d'abonnés en zone rurale qu'en zone urbaine.

M. Jean SANCEY-RICHARD souligne que certaines structures sont vieillissantes. Est-ce que la CAGB a tenu compte du coût d'entretien ?

M. Frédéric SALVI informe le conseil municipal qu'une réunion d'information aura lieu à Saône le 5 février à 20 h. La CAGB et le SIEHL exposeront leur analyse du dossier afin que les seize communes concernées puissent prendre leur décision en connaissance de cause. Il souhaite que le plus d'élus possible de Nancray participent à cette réunion. Il rappelle que le contrat avec Gaz et Eaux se terminera en 2027. Il rappelle également que les seize communes devront faire le choix de maintenir ou de retirer la CAGB du SIEHL et que la décision de la majorité des communes de ce groupe l'emportera.

Budget primitif

Il est rappelé aux conseillers de transmettre à Vincent FIÉTIER et à Juliette COURGEY leurs éventuels devis concernant les futurs travaux ou achats afin qu'ils puissent établir le budget.

La séance est levée à 20 h 04

La Secrétaire de séance

Sylvie CATTET

Le Maire

Frédéric SALVI